



COMPTE- RENDU N° 11/2008

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2008

Séance du : mercredi 12 novembre 2008 Date d’Affichage du compte-rendu :	L’an deux mille huit, le 12 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le 3 novembre 2008, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Le Maire.
Nombre de Conseillers : ☞ En exercice : 23 ☞ Présents : 20 ☞ Absents excusés : 3	Monsieur Gabriel DAUBE, Maire, Madame Marie-Hélène LAMY, Monsieur Alain BARRE, Madame Odile DUCREY, Monsieur Pierre SAUVAGE, Adjoints. <u>Mesdames</u> Monique LEBRUN, Marie- Line MARIE, Françoise DESHEULLES, Murielle ETIENNE, Isabelle LEVOY, Michèle SUCCOJA, Conseillères <u>Messieurs</u> Jérôme LECONTE, Bernard JEANNE, Bernard LE GRANDOIS, Marc FEDINI, Guy PAREY, Bertrand LEBOUTEILLER, Hervé LENORMAND, Monsieur Denis LENESLEY, Monsieur Jean VASSELIN Conseillers. <u>Absents excusés</u> : Monsieur Florent DELAROQUE, a donné procuration à Monsieur Le Maire, Madame Michèle FONTENELLE a donné procuration à Michèle SUCCOJA, Alexandra BELHAIRE.
Assistaient également à la réunion	Maryse BERNADOU
Secrétaire de Séance :	Madame Marie-Line MARIE

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès- verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2008

1. Gendarmerie

Questions diverses

Approbation du procès- verbal de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2008 à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de ses délégations, les décisions suivantes ont été prises :

☐ **décision n°47/2008** : Signature du marché n°22/2007 avec l'entreprise BS2I (Cherbourg-Octeville) pour la fourniture d'équipement multimédia, soit un vidéoprojecteur et un écran de projection, pour un montant de 879,06 € TTC.

1 ↻ DELIBERATION N°127/2008 ↻

CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE- ENGAGEMENT DE LA COMMUNE A REALISER LE PROJET ET ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LOCATION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis favorable de la Commission de Finances réunie le 5 novembre 2008,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Sèves- Taute se propose d'augmenter significativement sa participation pour parvenir à une opération équilibrée,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : S'ENGAGE à réaliser la construction de la caserne de gendarmerie à Périers.

Article 2 :

ACCEPTE les conditions de location ci- dessous définies :

« Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (JO du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6% :

- soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 946 575 euros, soit 5 unités logements à 180 300 euros l'une et une quote-part de locaux de service et technique à 45 075 euros, ce qui porte la subvention à 180 300 € *5.25*18% = **170 383.50 euros**) ;
- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts plafonds ci- dessus ».

Adopté à la majorité.

15 pour, 6 contre, 1 abstention.

**CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE- VALIDATION DE L'APD ET DU COUT
PREVISIONNEL DEFINITIF**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis favorable de la Commission de Finances réunie le 5 novembre 2008,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Sèves- Taute se propose d'augmenter significativement sa participation pour parvenir à une opération équilibrée,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : VALIDE l'avant projet définitif.

Article 2 : ARRETE le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 174 062 €.

Adopté à la majorité.

15 pour, 6 contre, 1 abstention.

Fait à Périers, le 18 novembre 2008,
Le Maire

Gabriel DAUBE